

Commission Départementale de l'application du Statut des Educateurs



Date de la réunion : MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

N° de réunion : 2021/1

PRESENTIEL AU DISTRICT 92

Animateur : Christian PORNIN

Présent(e)s : Farid GUERFI (Comité directeur), Gérard DELORME (Comité directeur),
Mathieu PASQUIER.

Excusé : Patrick CHAUVET (non disponible en visio)

Assiste partiellement : Kevin CHASSON Directeur Administratif adjoint

Remerciements aux membres présents, de leur présence pour cette réunion débat pour une proposition d'identification de l'éducateur présent sur le banc pour les équipes soumises à des obligations de désignations.

L'objectif est d'**observer les avantages de la carte entraîneur / éducateur** suivant les critères ci-dessous indiqués :

- **D'identifier l'éducateur** au bord du terrain
- **De la présence** chaque match **de l'éducateur**
- D'avoir la **licence** et le **diplôme adapté** pour chaque entraîneur / éducateur.

L'éducateur aura pour obligation de porter cette carte d'accréditation en tour de cou, lors de chaque rencontre.

L'arbitre de la rencontre indiquera la présence ou non du badge.

En cas d'absence justifiée et ou de suspension, l'entraîneur suppléant ne portera pas de badge.

LA CARTE EST PERSONNELLE

La commission émet un avis très favorable à cette proposition qui sera présentée au Comité Directeur, pour une mise en place dès cette saison.

Des échanges ont permis de proposer un modèle ci-dessous, Format A5 Recto Verso

SAISON 2021-2022

À LIRE ATTENTIVEMENT

La présente accréditation est une autorisation nominative, personnelle et non cessible, qui doit être portée de manière apparente et de façon permanente, lors des matchs de championnat de D1. Cette accréditation est la propriété du District des Hauts-de-Seine de Football. Le bénéfice du port de cette accréditation est révoquant par l'organisation du District 92 à tout moment, le porteur s'engageant à restituer son accréditation à la première demande.

L'éducateur porteur de cette accréditation :

- (1) S'engage à respecter l'ensemble des normes et règlements applicables à l'événement;
- (2) Consent se soumettre aux consignes de sécurité (y compris la fouille);
- (3) Accepte d'être filmé ou photographié par tout procédé de captation d'image et de sons en relation avec la retransmission ou l'enregistrement des rencontres;
- (4) S'engage à respecter le Statut des Educateurs et ses obligations.

ACCÈS AUTORISÉS

TERRAIN **VESTIAIRES**

SENIORS D1

Nom : MARTIN DOMINIQUE

Club : DISTRICT 92

Categorie
Seniors
U18
U16
U14

Logo Du club

Nom Prénom

Club

La prochaine réunion est fixée au Mardi 19 Octobre à 14 heures au district.